



RCS : AVIGNON  
Code greffe : 8401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

## REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AVIGNON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 01121  
Numéro SIREN : 793 831 678  
Nom ou dénomination : 2M2C COURTAGE

Ce dépôt a été enregistré le 27/12/2016 sous le numéro de dépôt 10291

**2M2C COURTAGE**  
**Société par actions simplifiée au capital de 3 000 €**  
**Siège Social : 1 050 chemin des Exquerts - 84170 MONTEUX**  
**RCS AVIGNON 793 831 678**

**Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires**  
**réunie le 03/11/2016**

L'an deux mille Seize  
Le 03 Novembre  
A 10 heures 30,

Les actionnaires de la société **2M2C Courtage**, Société par Actions Simplifiée au capital de 3 000€, divisé en 200 actions de 15 € chacune, dont le siège social est situé, 1050 Chemin des Exquerts - 84170 MONTEUX, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation faite par le Président selon lettre remise en main propre à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par M. Jean Marc MAZZUCA, en sa qualité de Président.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 200 actions sur les 200 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant plus que le quorum du quart requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que le texte du projet des résolutions ainsi que tous les documents et informations leur permettant de se prononcer en toute connaissance de cause sur les résolutions présentées à leur approbation ont été communiqués aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social, conformément au délai fixé par les statuts.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Démission du Président en exercice, Nomination du nouveau Président,
- Questions diverses
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :



## **PREMIERE RESOLUTION**

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jean Marc MAZZUCA à la fonction de président de la SAS 2M2C Courtage.

L'Assemblée Générale remercie Monsieur Jean Marc MAZZUCA pour les services rendus à la société et lui donne quitus pour l'ensemble de sa gestion.

L'Assemblée générale prend note de la proposition de Monsieur Alain PICTON d'exercer les fonctions de Président.

En conséquence, Monsieur Alain PICTON, né le 06/05/1948 à Carcassonne (11), est agréé en qualité de nouveau président de la SAS 2M2C Courtage et ce à compter du 03/11/2016.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**

## **DEUXIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président à l'effet de réaliser les opérations ayant fait l'objet des résolutions ci-dessus.

L'Assemblée confère également tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le nouveau Président.

Le Président  
Alain PICTON

